

	REGLEMENT INTERIEUR DES PATIENTS	MANUEL
		CONFIDENTIALITE : NC
Clinique de QUISSAC SMR		Date Application : 03/12/2024
MANL-QSMR-PPT 017 V 02	PPT – Traiter le patient	Page 1/ 2

Vous séjournez dans un Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation privé organisé selon un projet médical et thérapeutique. Le règlement intérieur pour les patients et les visiteurs est appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative.

L'ensemble des points du règlement intérieur doivent être respectés. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à une demande de sortie administrative à l'initiative de la direction de l'établissement.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Les horaires de fonctionnement de la clinique et des services :

Horaires des visites : 13H à 18H du lundi au dimanche. Les visites sont autorisées tous les jours de 13h à 18h limitée à 4 personnes afin de ne pas perturber les soins et la quiétude des autres patients. Pour les enfants de moins de 10 ans, les visites se font en dehors de la chambre (salon ou extérieur).

- Horaires de l'accueil : 9h à 13h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.
- Horaires de la salle à manger : Midi : 11h45/12h30 - Soir : 18h30/19h15. Le petit déjeuner est servi en chambre.
- Les portes de la clinique sont fermées à 20h15 par l'équipe de nuit.

Admission :

Vous êtes accueilli par la secrétaire administrative à l'accueil qui effectuera les formalités d'admission. Ensuite l'équipe soignante vous conduira et vous installera dans votre chambre. Elle vous demandera de lui remettre la totalité des médicaments ou objets dangereux en votre possession. Puis, vous rencontrerez le médecin généraliste.

Suppléments hôteliers et caution :

Les patients qui désirent bénéficier des prestations suivantes : chambre particulière, télévision, wifi, blanchisserie doivent s'acquitter des suppléments auprès de l'établissement.

Dépôt de valeurs et vols :

Nous vous conseillons de ne pas apporter au centre des objets de valeur (bijoux, matériel informatique ou électronique, téléphone portable, vêtements...). Dans le cas contraire, nous vous préconisons de déposer les objets de valeur et somme d'argent au coffre de l'accueil contre signature. La clinique n'est pas responsable des vols qui peuvent être commis dans les chambres ou dans l'établissement.

Fonctionnement des chambres :

Pour des raisons administratives ou thérapeutiques, des changements de chambre peuvent s'avérer nécessaires. Vous en serez informé en temps utile. L'accès à votre chambre par le personnel de la clinique peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit dans le respect des règles de la discrétion.

Les permissions :

Elles sont autorisées sur prescription médicale de votre médecin pour une journée maximum par semaine et vous devez en faire la demande 48h avant. Vous devez vous présenter en salle de soins avant votre départ en permission ainsi qu'à votre retour.

Fin de séjour :

La date de sortie est fixée en accord avec votre médecin. Les chambres se libèrent avant 10h et les départs s'effectuent avant 12h. Tout patient doit, à la sortie, acquitter le solde de son compte (Wifi, blanchisserie...) auprès de l'établissement.

LA VIE EN COMMUNAUTE

Savoir vivre, comportement et respect du repos de chacun :

Les patients et les visiteurs doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres patients et du personnel.

Une tenue correcte est exigée dans l'établissement (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale. Dans l'intérêt de tous, calme et repos sont nécessaires à un bon rétablissement. Nous vous demandons de ne pas crier, d'user modérément des appareils de radio, de télévision ou de téléphonie. Les festivités (anniversaires, départs, trocs et échange...) ainsi que les jeux d'argent ne sont pas autorisés. L'usage des téléphones n'est pas autorisé durant

	REGLEMENT INTERIEUR DES PATIENTS	MANUEL
		CONFIDENTIALITE : NC
Clinique de QUISSAC SMR		Date Application : 03/12/2024
MANL-QSMR-PPT 017 V 02	PPT – Traiter le patient	Page 2 / 2

les activités ou les soins et pendant les heures de repas. Chacun peut se livrer aux activités religieuses de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Il est interdit de prendre des photos ainsi que de filmer les locaux, le personnel et les autres patients.

Participation et implication :

L'équipe médicale et soignante veille à favoriser l'implication de chaque personne accueillie dans son projet de soins en sollicitant sa coopération et sa responsabilisation dans toute décision la concernant.

Respect des locaux et des lieux :

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés. Chacun doit respecter l'environnement, le matériel et le mobilier de la clinique. Toute dégradation dont vous-même ou l'un de vos visiteurs serait responsable vous sera facturée. De même, il vous est demandé d'utiliser les poubelles et cendriers mis à votre disposition dans l'établissement et le parc.

HYGIENE ET SECURITE

Alimentation :

Il est interdit d'introduire et de conserver des aliments périssables dans la chambre. Il est interdit de se faire livrer des repas dans la clinique.

Hygiène de la chambre :

L'entretien de votre chambre et de votre salle de bain sera effectué par les agents d'entretien tous les jours. A cet effet, la chambre et la salle de bain doivent être rangées et dégagées (pas de vêtements, chaussures, objets ou tapis au sol. La table de nuit et lavabo doivent être débarrassés).

Linge :

Il est interdit de laver et d'étendre votre linge dans l'établissement. La clinique dispose d'un service de blanchisserie. Les tarifs sont affichés à l'accueil. Il vous sera distribué par le personnel de votre service de soins.

Incendie :

Les consignes de sécurité et incendie sont affichées dans les couloirs de chaque service de soins. Il est interdit d'utiliser des multiprises, appareils électriques (bouilloire, cafetière, fer...) et de laisser les chargeurs des appareils branchés après leur charge (téléphone, ordinateur portable...).

Tabac, alcool, médicaments et produits illicites :

Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur des locaux. Il est également interdit d'introduire et de consommer dans la clinique du CBD/THC, de l'alcool, des médicaments non prescrits, drogues ou autres produits toxiques durant toute la durée de votre séjour. Des contrôles pourront être effectués. Un refus est considéré comme positif et une sortie sera effectuée.

Voiture et parking :

Un parking est à la disposition des patients et des visiteurs à l'entrée de la clinique. Les voitures restent sous votre seule surveillance. En cas de détérioration ou de vols, la clinique décline toute responsabilité.

Durant votre séjour, nous vous demandons de ne pas utiliser votre véhicule. En cas de non-respect de cette consigne l'établissement décline toute responsabilité.

Sécurité des usagers :

Le personnel de l'établissement est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Aucune information médicale ne pourra être donnée téléphoniquement, les familles doivent s'adresser au médecin. Vous pouvez saisir la commission des usagers (CDU) présente dans l'établissement, les coordonnées sont disponibles à l'accueil.

Elle veille au respect de vos droits et a pour objet de vous aider dans vos démarches.

Représentant titulaire UFC que choisir	Nathalie MARTRE 04 66 52 80 80	Représentant titulaire UDAF	Floryse VOIRIN 04 66 02 17 33
Représentants Suppléant UFC que choisir	Josette PASINETTI 04 66 52 80 80		

La Direction

Mme Marion ARTZ
Directrice

